



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-023-2017-08

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2017

Sommaire

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-07-13-031 - Décision n°2017-41 portant délégation de signature du Directeur Général à Madame ELLEC Marie-Elisabeth, Responsable de projets fonciers. (1 page)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-08-22-005 - Arrêté du 22 août 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative (2 pages)

Page 5

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2017-07-13-031

Décision n°2017-41 portant délégation de signature du
Directeur Général à Madame ELLEC Marie-Elisabeth,
Responsable de projets fonciers.

Décision n° 2017-41
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Elisabeth ELLEC, Responsable de projets fonciers, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 13 juillet 2017.

Fait à Paris, le

43 JUL. 2017

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-08-22-005

Arrêté du 22 août 2017 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil, en matière administrative



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 22 août 2017 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n°2017-06-19-028 du 19 juin 2017 portant délégation de signature à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2017-06-19-028 du 19 juin 2017.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Julien MOISSETTE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 juin 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 22 août 2017

La rectrice de l'académie de Créteil


Béatrice GILLE